

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 21 septembre 2020, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale suivant les directives établies par le décret 689-2020 du 25 juin 2020 ainsi que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Sont présents :

Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Est absent : Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruiter)

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière
Madame Josée Tassé, CGA, trésorière
Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général

402-09-2020

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité

403-09-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis le point en affaires nouvelles demeurant ouvert :

- 1.1 Ouverture de la séance
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er septembre 2020
- 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2019
- 4.1 Renouvellement du décret pour l'exploitation du site d'enfouissement et le retrait de la zone de desserte de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi

- 4.2 Commandite – Salon Événement Emploi, virtuel
- 5.3.1 Adjudication de contrat – Nettoyage et inspection télévisée des réseaux d'égout par caméra conventionnelle (Appel d'offres 24-INF-I-20)
- 6.1 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1729-03-2020 modifiant le règlement numéro 1729 abrogeant le règlement numéro 484 concernant le lac
- 6.2 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1848-02-2020 modifiant le règlement numéro 1848 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires
- 6.3 Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle
- 6.4 Avis de motion et avis de présentation du projet - Règlement numéro 1891 décrétant une dépense et un emprunt de 4 375 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de mise à niveau (remplacement) des installations de la station d'épuration de Cowansville et nouveau bâtiment de traitement UV
- 7.1 Remplacement cadastral – Lot 6 023 700, rue Léo-Ayotte
- 8.1 Autorisation de dépenses – Honoraires professionnels et préparation des plans et devis pour la construction du garage municipal
- 14.1 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

Une première période de questions a été tenue tel que requis par la loi. Aucun citoyen ne questionne les membres du conseil.

404-09-2020 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} septembre 2020

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} septembre 2020, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de la séance du 1^{er} septembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

405-09-2020 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2019

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2019, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19);

Considérant que ledit procès-verbal a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 3 décembre 2019;

Considérant qu'après son adoption, la greffière a constaté qu'une erreur administrative s'est glissée dans le procès-verbal, puisqu'une résolution n'a pas été retranscrite malgré son adoption;

Considérant que pour la saine administration, le procès-verbal doit être de nouveau adopté, avec l'intégralité des résolutions afin de bien refléter toutes les délibérations qui ont eu lieu lors de cette séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 avec la correction de l'erreur suivante : l'ajout de la résolution numéro 469-11-2019.

Adoptée à l'unanimité

406-09-2020

Renouvellement du décret pour l'exploitation du site d'enfouissement et le retrait de la zone de desserte de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi

Considérant les investissements effectués par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi (ci-après la « Régie ») ainsi que les projets réalisés et futurs de cette dernière;

Considérant que la Régie veut maintenir un prix abordable à l'enfouissement à la tonne pour les municipalités qu'elle dessert;

Considérant le minimum de tonnage requis afin de supporter les coûts financiers, des activités courantes et des investissements à venir;

Considérant le potentiel de durée de vie du site d'enfouissement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de renouveler le décret numéro 673-98 (modifié par les décrets numéros 60-2004 et 1082-2010) pour l'exploitation du site d'enfouissement de la Régie et le retrait de la zone de desserte.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

407-09-2020

Commandite – Salon Événement Emploi, virtuel

Considérant la demande de commandite du Centre local d'emploi dans le cadre du Salon Événement Emploi, formule virtuelle;

Considérant que le Salon de l'emploi est pour la région de Brome-Missisquoi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'accorder une commandite au montant de 500 \$ au Centre local d'emploi de Brome-Missisquoi dans le cadre du Salon Événement Emploi, virtuel qui aura lieu cet automne.

Adoptée à l'unanimité

408-09-2020 **Adjudication de contrat – Nettoyage et inspection télévisée des réseaux d’égout par caméra conventionnelle (Appel d’offres 24-INF-I-20)**

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations désire connaître les conditions d’un collecteur d’égout sanitaire sur son territoire ;

Considérant que pour se faire l’inspection télévisée de conduites d’égout et l’inspection de regards s’avèrent nécessaires;

Considérant que la Ville de Cowansville a procédé à un appel d’offres sur invitation pour le nettoyage et l’inspection télévisée des réseaux d’égout par caméra conventionnelle, tel que prévu par la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19);

Considérant que deux (2) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l’appel d’offres, à savoir :

Soumissionnaires	Montant total (taxes incluses)
CAN EXPLORE	24 559.81 \$
ICR Expert inc.	20 810.48 \$

Considérant qu’après analyse, les soumissions se sont avérées conformes aux exigences spécifiées aux documents d’appel d’offres;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D’adjuger le contrat pour le nettoyage et l’inspection télévisée des réseaux d’égout par caméra conventionnelle au plus bas soumissionnaire conforme, soit ICR Expert Inc. pour un montant de 20 810.48 \$ taxes incluses, le tout aux conditions prévues dans les documents d’appels d’offres.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense à même le fonds d’administration générale selon les unités réelles utilisées.

Adoptée à l’unanimité

409-09-2020 **Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1729-03-2020 modifiant le règlement numéro 1729 abrogeant le règlement numéro 484 concernant le lac**

Madame la conseillère Marie-France Beaudry donne avis de motion qu’à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1729-03-2020 modifiant le règlement numéro 1729 abrogeant le règlement numéro 484 concernant le lac*. Ce règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 1729 afin notamment de clarifier les types d’embarcations autorisés, ainsi que d’ajouter l’interdiction d’utiliser des motomarines à moteur ou électriques sur le lac Davignon.

Madame la conseillère Marie-France Beaudry dépose le projet de règlement intitulé : Règlement numéro 1729-03-2020 modifiant le règlement numéro 1729 abrogeant le règlement numéro 484 concernant le lac.

410-09-2020 **Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1848-02-2020 modifiant le règlement numéro 1848 portant sur la délégation de pouvoir d’autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires**

Madame la conseillère Lucille Robert donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le Règlement numéro 1848-02-2020 modifiant le règlement numéro 1848 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires ; Ce règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 1848 par l'augmentation des limites monétaires de la délégation contenue à son article 3.1, ainsi qu'à son annexe A de même que par la modification des pouvoirs accordés aux directeurs quant à l'imposition de mesures disciplinaires à l'égard des employés de la Ville.

Madame la conseillère Lucille Robert dépose le projet de règlement intitulé : Règlement numéro 1848-02-2020 modifiant le règlement numéro 1848 portant sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et sur le contrôle et le suivi budgétaires.

411-09-2020

Avis de motion et présentation du projet – Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle*. Ce règlement a pour objet de prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil légal obligeant l'appel d'offres public.

Monsieur le conseiller Stéphane Lussier dépose le projet de règlement intitulé : *Règlement numéro 1890 sur la gestion contractuelle*.

412-09-2020

Avis de motion et avis de présentation - Règlement numéro 1891 décrétant une dépense et un emprunt de 4 375 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de mise à niveau (remplacement) des installations de la station d'épuration de Cowansville et nouveau bâtiment de traitement UV

Monsieur le conseiller Daniel Marcotte donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 375 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de mise à niveau (remplacement) des installations de la station d'épuration de Cowansville et nouveau bâtiment de traitement UV*. Ce règlement a pour objet d'autoriser une dépense et un emprunt de 4 375 000 \$ pour l'exécution de travaux de mise à niveau (remplacement) des installations de la station d'épuration de Cowansville ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment de traitement UV.

Monsieur le conseiller Daniel Marcotte dépose le projet de règlement intitulé : *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 375 000 \$ et autorisant l'exécution de travaux de mise à niveau (remplacement) des installations de la station d'épuration de Cowansville et nouveau bâtiment de traitement UV*.

413-09-2020

Remplacement cadastral – Lot 6 023 700, rue Léo-Ayotte

Considérant la demande soumise pour le remplacement du lot 6 023 700 du cadastre du Québec;

Considérant que selon le règlement de lotissement, le conseil doit donner son accord lorsqu'un terrain nécessite une reconfiguration après la signature du protocole d'entente;

Considérant que le projet permettra l'agrandissement des propriétés adjacentes;

Considérant que le directeur du Service des infrastructures et des immobilisations n'a relevé aucune objection particulière ou notable;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser le remplacement cadastral, après l'obtention d'un permis de lotissement, tel que proposé sur les documents intitulés « Subdivision de terrain – Lot 6 023 700 rue Léo-Ayotte – Requête 2020-052 », daté du 15 juillet 2020.

Que tous les frais inhérents à cette demande tels que les coûts d'arpentage et de notaires sont aux frais du demandeur.

Que chaque parcelle créée devra à leur tour faire l'objet d'un remplacement de manière à ne former qu'un seul lot pour chacune des propriétés adjacentes portant actuellement les numéros de lots 6 023 701 et 6 023 699.

La présente autorisation est valide pour une durée de 3 ans maximum à compter de ce jour. À défaut pour le demandeur d'avoir complété la demande d'un permis de lotissement avant ce délai, la présente autorisation devient caduque.

Adoptée à l'unanimité

414-09-2020

Autorisation de dépenses – Honoraires professionnels et préparation des plans et devis pour la construction du garage municipal

Considérant que des travaux de relocalisation et de construction pour le garage municipal et ses bâtiments accessoires ont été prévus au programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 (PTI) adoptée le 16 décembre 2019;

Considérant la demande d'aide financière en cours auprès du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) en vertu du Programme de réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

Considérant l'estimé de coût préparé par le Service des infrastructures et des immobilisations le 18 septembre 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 205 000 \$ taxes nettes pour les honoraires professionnels et la préparation des plans et devis pour la construction du garage municipal tel que décrit à l'annexe A soumis au soutien des présentes.

De puiser les deniers requis aux fins de cette dépense au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 18 août 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi tenue le 11 août 2020

Procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2020, incluant le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020

Une seconde période de questions a été tenue. Un citoyen questionne les membres du conseil.

415-09-2020

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De lever la présente séance à 19 h 58.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.